



## Compte-rendu – Conseil Municipal du 31 mars 2022

### **Rémunération des saisonniers :**

Fixation du montant de la rémunération des saisonniers : Animateur diplômé BAFD 60€/jour, diplômé BAFA 58€/jour, stagiaire BAFA 52€/jour et non qualifié 48€/jour.  
Adopté à l'unanimité

### **Avis de la commune relatif à l'adhésion de la CC du Pays de Meslay-Grez au syndicat mixte fermé Territoire d'énergie Mayenne :**

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez au syndicat mixte fermé Territoire d'énergie Mayenne.  
Adopté à l'unanimité

### **Approbation du Compte de Gestion 2021 :**

Approbation du Compte de Gestion 2021 dressé par Madame LURSON, receveur de la Trésorerie.  
Adopté à l'unanimité

Démission de 4 conseillers municipaux de la liste Saint-Jean Autrement.

### **Approbation du Compte Administratif 2021:**

Approbation du Compte administratif 2021 pour un résultat de clôture cumulé de 109 691.22€.  
Adopté à la majorité, 13 pour, 1 abstention : Madame DUFROU

### **Affectation des résultats – Budget Commune :**

Affectation de l'excédent de la section fonctionnement de l'exercice 2021 à la section d'investissement pour un montant de 174 281.81€ et le solde de 109 691.22€ en report à la section fonctionnement.

Adopté à la majorité, 13 pour, 1 abstention : Madame DUFROU

### **Subventions de fonctionnement aux associations :**

Attribution des subventions : Association de pêche d'ANDOUILLÉ : 230€, Amicale Anciens d'A.F.N. : 200€, A la Rencontre du Passé : 300€, A.P.E.L. école Sainte-Marie : 3624€, A.P.E.A. école Élise FREINET : 4290€, Football : 2 000€, Pétanque : 1000€, Cyclos-Randonneurs : 120€, V.T.T. Running 500€, Fléchettes 350€, Mayenne Nature Environnement 200€, Comité d'Animation : 3 850€  
Adopté à l'unanimité

### **Association Génération Mouvement :**

Attribution 400€  
Adopté à l'unanimité des votants.

### **Association de Défense contre les ennemis des cultures :**

Attribution 400€  
Adopté à l'unanimité des votants.

### **Subvention de fonctionnement pour l'OGEC :**

Attribution de 63 378.82€  
Adopté à l'unanimité des votants.

### **Subvention de fonctionnement au CCAS :**

Attribution de 4 000€  
Adopté à l'unanimité.

### **Vote des taux des impôts directs locaux 2022 :**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.86% et taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34.83%.  
Adopté à l'unanimité

**Budget primitif 2022:**

Approbation du budget primitif 2022 pour un montant de 1 457 372.22€ en section de fonctionnement et 497 475.39€ en section investissement.

Adopté à la majorité, 13 pour, 1 abstention : Madame DUFROU

**Informations du Maire :**

• **Aménagement cyclable entre Changé et Saint-Jean-sur-Mayenne**

Le Département souhaite acquérir 848m<sup>2</sup> de terrain appartenant à Madame BAHIER afin de réaliser une piste cyclable le long de la RD162.

• **Tribunal Administratif**

Monsieur le Maire souhaite dessaisir Maître DESAGE, Avocat du Barreau de Nantes, concernant le dossier entre Monsieur Erwan LEDUBY et la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne, requête introductive d'instance enregistrée le 21 avril 2021 au greffe du Tribunal Administratif de NANTES.

• **Élections 2022**

Élection présidentielle les 10 et 24 avril 2022

• **Date de réunion**

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 12 mai 2022.

---

Séance est levée à : 22h20

Le Maire,



Olivier BARRÉ